



# Conseil économique et social

Distr. générale  
15 avril 2010  
Français  
Original: anglais

---

## Commission économique pour l'Europe

### Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des Parties à la Convention

#### Douzième réunion

Genève, 30 juin-2 juillet 2010

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la douzième réunion

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, et s'ouvrira le mercredi 30 juin 2010,  
à 15 heures\*

### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.
3. Supervision de l'application et du respect des dispositions:
  - a) Mécanisme d'examen du respect des dispositions;
  - b) Système de présentation des rapports;
  - c) Apport de conseils et d'une assistance en fonction des besoins des pays;
  - d) Mise à jour du Guide d'application de la Convention.

---

\* Dans le cadre des procédures d'accréditation applicables aux membres des délégations prenant part à des réunions au Palais des Nations, les participants sont priés de remplir dûment le bulletin d'inscription disponible sur le site Internet de la Convention ([www.unece.org/env/pp/practical.htm](http://www.unece.org/env/pp/practical.htm)) et de le faire parvenir au secrétariat de la Convention deux semaines au plus tard avant la réunion, soit le 16 juin 2010 au plus tard, par télécopie (+41 22 917 0634) ou par courrier électronique ([public.participation@unece.org](mailto:public.participation@unece.org)). Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, situé au Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la Convention), où il leur sera délivré un badge d'entrée. En cas de difficultés, veuillez prendre contact par téléphone avec le secrétariat de la Convention au numéro +41 22 917 2682/2722.

4. Partage des données d'expérience et renforcement des capacités:
  - a) Organismes génétiquement modifiés;
  - b) Outils d'information électroniques et centres d'échange d'informations;
  - c) Participation du public;
  - d) Accès à la justice;
  - e) Coordination interinstitutionnelle en matière de renforcement des capacités.
5. Promotion de la Convention:
  - a) Adhésion des États extérieurs à la région de la CEE à la Convention;
  - b) Promotion de l'application des principes de la Convention dans le cadre des travaux des instances internationales;
  - c) Activités de sensibilisation;
  - d) Élaboration d'une stratégie de communication.
6. Exécution du programme de travail pour 2009-2011 et informations financières pour 2009.
7. Dispositions financières.
8. Coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, notamment pour les questions découlant de la première réunion des Parties au Protocole.
9. Préparatifs de la quatrième réunion des Parties:
  - a) Bilan de la situation par le pays hôte et le secrétariat;
  - b) Débat sur les éléments éventuels de l'ordre du jour provisoire.
10. Faits récents et perspectives concernant la Convention ou le Protocole.
11. Questions diverses.

## II. Annotations

### Point 1

#### Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail sera invité à adopter l'ordre du jour figurant dans le présent document.

### Point 2

#### État d'avancement des procédures de ratification de la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

Le secrétariat donnera au Groupe de travail une vue d'ensemble de l'état d'avancement des procédures de ratification, d'acceptation, d'approbation, d'adhésion et d'amendement en rapport avec la Convention et le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. Les délégations seront invitées à signaler tout fait récent ou escompté en ce qui concerne la ratification, l'acceptation, l'approbation et l'adhésion en rapport avec les instruments en question dans leur pays. Le Groupe de travail devrait prendre note de ces faits nouveaux.

### Point 3

#### Supervision de l'application et du respect des dispositions

a) Mécanisme d'examen du respect des dispositions

Le secrétariat fera rapport sur les travaux menés par le Comité d'examen du respect des dispositions depuis la dernière réunion du Groupe de travail. Ce dernier devrait prendre note des informations fournies.

b) Système de présentation des rapports

Il a été demandé au Groupe de travail, dans la décision III/5, d'étudier le système de préparation des rapports nationaux d'exécution, qui prévoit la traduction et la distribution des rapports dans les trois langues officielles, y compris les ressources nécessaires à cet effet, dans le cadre d'un examen général du système de présentation des rapports (ECE/MP.PP/2008/2/Add.7, par. 20 et 21). Le secrétariat présentera un document de travail préparé en consultation avec le Bureau sur les options pour le traitement de la question. Le document contient les informations supplémentaires demandées par le Groupe de travail à sa onzième réunion (ECE/MP.PP/WG.1/2009/2). Le Groupe de travail devrait examiner le document et chercher des moyens de trouver une solution pratique. Les délégations seront invitées à soulever toute autre question liée à la procédure de présentation des rapports, notamment les questions découlant de la séance de formation qui devrait se tenir immédiatement avant la réunion en vertu de la décision III/5 (ECE/MP.PP/2008/2/Add.7, par. 26).

c) Apport de conseils et d'une assistance en fonction des besoins des pays

Les mécanismes de respect des dispositions et de présentation des rapports prévus par la Convention ainsi que les travaux menés par les équipes spéciales ont permis de mettre en avant les différents besoins en matière de renforcement des capacités. Pour rendre les pays plus aptes à s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention, le Groupe de travail sera invité à envisager la possibilité d'apporter des conseils et une assistance en fonction des besoins des pays en faisant fond sur les enseignements tirés de dispositifs analogues appliqués dans le cadre d'autres conventions (par exemple apport de savoir-faire, formation, dialogue entre plusieurs parties prenantes nationales ou missions d'enquête). Ce mécanisme d'assistance, propre à faciliter les choses, pourrait être mis en place à la demande des pays, son but étant de favoriser la coopération avec les organisations partenaires et la société civile; une aide serait apportée dans des domaines tels que l'adhésion à la Convention, la ratification de cette dernière ou sa transposition dans le droit national, et son amendement; le mécanisme pourrait aussi améliorer la mise en œuvre et l'application dans la pratique de la législation nationale pertinente.

d) Mise à jour du Guide d'application de la Convention

Le secrétariat rendra compte des progrès accomplis en vue de l'établissement d'une version actualisée du document «*Convention d'Aarhus: Guide d'application*» (Nations Unies, 2000), y compris en ce qui concerne les procédures et le calendrier. Il sera invité à prendre note de cette information.

#### Documentation

Document de travail sur le système de présentation des rapports nationaux sur l'application de la Convention (ECE/MP.PP/WG.1/2010/8)

## Point 4

### Partage des données d'expérience et renforcement des capacités

#### a) Organismes génétiquement modifiés

Le secrétariat rendra compte des préparatifs d'un atelier organisé avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique sur le sujet des organismes génétiquement modifiés, qui devrait se tenir conjointement avec la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, qui aura lieu à Nagoya (Japon) en octobre 2010. En outre, le secrétariat rendra compte d'autres faits nouveaux pertinents concernant les organismes génétiquement modifiés. Les délégations seront invitées à fournir des informations supplémentaires dans ce domaine. Le Groupe de travail devrait prendre note de ces rapports et de ces faits nouveaux.

#### b) Outils d'information électroniques et centres d'échange d'informations

Le Président de l'Équipe spéciale des outils d'information électroniques fera rapport sur les préparatifs de la huitième réunion de l'Équipe spéciale et les préparatifs d'un atelier sur les outils d'information électroniques qui se tiendra immédiatement après la réunion de l'Équipe spéciale. Le secrétariat rendra compte d'autres activités pertinentes entreprises depuis la précédente réunion du Groupe de travail, notamment en rapport avec le Mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus pour la démocratie environnementale. Les délégations seront invitées à fournir des renseignements supplémentaires sur les faits nouveaux pertinents dans ce domaine. Le Groupe de travail devrait prendre note du rapport et de ces faits nouveaux et pourrait donner des orientations quant aux activités projetées.

#### c) Participation du public

À sa troisième session, la Réunion des Parties est convenue de créer un Groupe d'experts de la participation du public, qui a été chargé de coordonner l'échange d'informations sur les bonnes pratiques en matière de participation du public et de donner au Groupe de travail des conseils sur le mandat d'une équipe spéciale de la participation du public au titre de la décision III/9 (ECE/MP.PP/2008/2/Add.17). À sa onzième réunion, compte tenu des conseils du Groupe d'experts, le Groupe de travail a élaboré le projet de mandat d'une équipe spéciale sur la participation du public aux processus décisionnels (ECE/MP.PP/WG.1/2009/2) et l'a transmis pour examen à la Réunion des Parties. Le Président de la Réunion des Parties fera rapport sur les résultats de la session extraordinaire de la Réunion des Parties convoquée le 19 avril 2010 dans le but notamment d'établir l'équipe spéciale proposée. Un représentant de l'Irlande, chef de file dans ce domaine, fera rapport sur les activités menées et projetées. Le secrétariat rendra compte d'autres activités pertinentes relatives à la participation du public. Les délégations seront invitées à fournir des renseignements supplémentaires sur les faits nouveaux pertinents. Le Groupe de travail devrait prendre note des renseignements fournis et pourrait donner des orientations quant aux activités projetées.

### Documentation

Rapport de la première réunion du Groupe d'experts de la participation du public (ECE/MP.PP/WG.1/2010/3), rapport de la session extraordinaire de la Réunion des Parties à la Convention et décision concernant l'établissement d'une équipe spéciale sur la participation du public aux processus décisionnels (ECE/MP.PP/2010/2 et ECE/MP.PP/2010/2/Add.1)

## d) Accès à la justice

Le Président de l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice présentera le rapport de la troisième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 14 et 15 octobre 2009) et, avec le secrétariat, rendra compte des autres activités pertinentes menées depuis la précédente réunion du Groupe de travail, y compris les préparatifs de la prochaine réunion de l'Équipe spéciale. Les délégations seront invitées à fournir des informations supplémentaires sur les faits nouveaux pertinents dans ce domaine. Le Groupe de travail devrait prendre note du rapport et de ces faits nouveaux et pourrait donner des orientations quant aux activités projetées.

**Documentation**

Rapport de la troisième réunion de l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice (ECE/MP.PP/WG.1/2010/6)

## e) Coordination interinstitutionnelle en matière de renforcement des capacités

Le secrétariat fera rapport sur les activités en matière de renforcement des capacités relatives à la Convention, y compris les préparatifs de la sixième réunion de coordination du renforcement des capacités, qui devrait se tenir à Genève en septembre 2010. Les délégations seront invitées à rendre compte des activités de renforcement des capacités entreprises depuis la réunion précédente du Groupe de travail et à fournir des informations sur les besoins en matière de renforcement des capacités. Le Groupe de travail sera appelé à prendre note des divers faits nouveaux et activités intervenus ainsi que des besoins indiqués, et à donner des conseils afin de renforcer les travaux dans ce domaine.

**Point 5****Promotion de la Convention**

## a) Adhésion des États extérieurs à la région de la CEE à la Convention

Le Groupe de travail devrait prendre note de toute décision adoptée par la Réunion des Parties à sa deuxième session extraordinaire en rapport avec la question de l'adhésion des États extérieurs à la région de la CEE à la Convention et, le cas échéant, donner suite à cette décision.

## b) Promotion de l'application des principes de la Convention dans le cadre des travaux des instances internationales

Le Président de l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales fera rapport sur les quatrième et cinquième réunions de l'Équipe spéciale et sur l'atelier qui s'est tenu immédiatement après la cinquième réunion (Genève, 26 et 27 avril 2010); avec le secrétariat, il rendra compte d'autres activités pertinentes entreprises depuis la réunion précédente du Groupe de travail. Les délégations seront invitées à fournir des informations supplémentaires sur les faits nouveaux pertinents dans ce domaine. Le Groupe de travail devrait prendre note du rapport et de ces faits nouveaux.

**Documentation**

Rapports sur les quatrième et cinquième réunions de l'Équipe spéciale de la participation du public aux travaux des instances internationales et l'atelier connexe (ECE/MP.PP/WG.1/2010/4 et ECE/MP.PP/WG.1/2010/5, respectivement)

## c) Activités de sensibilisation

Le secrétariat fera rapport sur ses activités de sensibilisation concernant la Convention, comme il a été demandé dans le cadre du domaine d'activité III du programme de travail 2009-2011 (ECE/MP.PP/2008/2/Add.17), y compris la réalisation de diverses publications. Les délégations seront invitées à fournir des informations supplémentaires sur les activités de sensibilisation et les faits nouveaux pertinents dans ce domaine. Le Groupe de travail devrait prendre note de ces informations.

## d) Élaboration d'une stratégie de communication

Par la décision III/9, la Réunion des Parties est convenue de mettre au point une stratégie de communication pour faire connaître la Convention dans le cadre des activités de sensibilisation et de promotion de la Convention et du Protocole (ECE/MP.PP/2008/2/Add.17). À sa onzième réunion, le Groupe de travail a établi un groupe d'experts sur une stratégie de communication, invitant les Parties à désigner des experts en communication pour qu'ils participent aux travaux du groupe d'experts (ECE/MP.PP/WG.1/2009/2). Le secrétariat fera état des progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie. Un projet de stratégie devait initialement être présenté au Groupe de travail à sa douzième session mais, faute de personnel, le groupe d'experts a tardivement commencé ses travaux, et il est maintenant prévu que la stratégie sera présentée pour examen au Groupe de travail à sa treizième session. Le Groupe de travail devrait prendre note des informations fournies.

**Point 6****Exécution du programme de travail pour 2009-2011 et informations financières pour 2009**

Le secrétariat présentera un rapport sur l'exécution du programme de travail en 2009, donnant un aperçu des contributions financières reçues pour 2009 et indiquant les dépenses encourues en 2009. Le Groupe de travail sera invité à prendre note des informations fournies. Le secrétariat communiquera aussi des informations sur les contributions reçues pour 2010. Les délégations seront invitées à fournir des informations supplémentaires sur leurs contributions pour 2010. Le Groupe de travail sera appelé à prendre note de la situation financière et à envisager toutes les incidences qui pourraient en résulter pour l'exécution du programme de travail 2009-2011. Il devrait aussi envisager toutes les incidences pour le programme de travail prévu dans le cadre de la Convention qui pourraient découler de l'adoption du programme de travail relevant du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

**Documentation**

Rapport sur l'exécution du programme de travail en 2009 et informations financières (ECE/MP.PP/WG.1/2010/7)

**Point 7****Dispositions financières**

Dans la décision III/7, il a été demandé au Groupe de travail des Parties de continuer à mener des discussions approfondies sur d'éventuels futurs plans sur les dispositions financières qui répondent aux objectifs de stabilité, de prévisibilité, et d'équité, notamment des plans combinant des éléments des deux options présentées à la troisième réunion des Parties. Il a par ailleurs été demandé au Groupe de travail de faire des recommandations sur une ou plusieurs options de plan en vue de leur adoption à la quatrième réunion des Parties

(ECE/MP.PP/2008/2/Add.15). Le Président présentera un projet de décision exposant une ou plusieurs options dans l'optique de plans futurs sur les dispositions financières, établi par le Bureau avec le concours du secrétariat. Le Groupe de travail devrait examiner le projet de décision et le réviser si nécessaire, en vue de sa transmission finale pour examen et adoption à la Réunion des Parties.

#### **Documentation**

Projet de décision sur les dispositions financières (ECE/MP.PP/WG.1/2010/L.1)

### **Point 8**

#### **Coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants, notamment pour les questions découlant de la première réunion des Parties au Protocole**

Le Président de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants sera invité à présenter le rapport de la première réunion des Parties au Protocole (Genève, 20 au 22 avril 2010), attirant l'attention sur toute question présentant un intérêt particulier pour les activités relevant de la Convention; il sera également invité, avec le secrétariat, à faire rapport sur d'autres faits nouveaux pertinents dans le domaine des registres des rejets et transferts de polluants. Les délégations seront invitées à fournir des informations supplémentaires sur les faits nouveaux pertinents dans ce domaine. Le Groupe de travail devrait prendre note du rapport et de ces faits nouveaux.

#### **Documentation**

Rapport de la première session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2010/2)

### **Point 9**

#### **Préparatifs de la quatrième réunion des Parties**

- a) Bilan de la situation par le pays hôte et le secrétariat

La République de Moldova, en qualité de pays hôte de la quatrième réunion des Parties, et le secrétariat rendront compte des préparatifs de la réunion, y compris des dispositions d'ordre pratique. Le Groupe de travail sera invité à prendre note de ces informations.

- b) Débat sur les éléments éventuels de l'ordre du jour provisoire

Le Groupe de travail devrait discuter d'abord des principaux thèmes de la quatrième réunion des Parties et arrêter la procédure et le calendrier de préparation des principaux documents destinés à la réunion, par exemple l'ordre du jour provisoire, la déclaration et le projet de programme de travail pour la période intersessions suivant, ainsi que leur contenu général.

### **Point 10**

#### **Faits récents et perspectives concernant la Convention ou le Protocole**

Le secrétariat rendra compte des faits récents et des perspectives concernant la Convention qui ne sont pas traités au titre d'un autre point de l'ordre du jour, y compris les réunions auxquelles ont participé des membres du secrétariat. Les délégations seront

invitées à apporter des informations supplémentaires sur ces événements ou faits nouveaux, y compris les activités menées aux niveaux international, régional, sous-régional et national. Le Groupe de travail devrait prendre note de ces activités.

### **Point 11**

#### **Questions diverses**

Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

---